

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE**Décision de modification 1 du marché de travaux n°24171**

Travaux de sécurisation des usines de production d'eau potable de Pontous à Villeneuve-sur-Lot et de Pinel-Hauterives - 2 Lots - Lot 1 (Travaux de sécurisation de l'usine de production d'eau potable de Pinel à Pinel-Hauterive) - Territoires EAU47, Département du Lot et Garonne, 47000 AGEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-06-30-00007 en date du 30 juin 2025 et ses statuts applicables au 1^{er} juillet 2025.

Vu le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21_076_C du 25 Novembre 2021 ;

Vu la délibération syndicale n°20_043_CBIS_C en date du 17 septembre 2020, d'installation du Comité Syndical, d'élection du Président, des vice-Présidents Territoriaux, des vice-Présidents thématiques, d'ordre des vice-Présidents, d'affectation des Commissions thématiques et d'élection des Membres du Bureau ;

Vu la délibération du Comité syndical n°22_072_CBIS en date du 29 novembre 2022 relative à la modification de la composition de la Commission MAPA au 1er janvier 2023 qui annule et remplace la délibération du Comité syndical n°20_062_C du 17 septembre 2020 ;

Vu la décision de la Présidente du 27 mai 2025 relative à l'attribution du marché "Travaux de sécurisation des usines de production d'eau potable de Pontous à Villeneuve-sur-Lot et de Pinel-Hauterives - 2 Lots - Lot 1 (Travaux de sécurisation de l'usine de production d'eau potable de Pinel à Pinel-Hauterive)" à SAUR, TECHNOPOLE AGEN GARONNE TAG, 47310 SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS pour le montant négocié de 68.176,98 € HT soit 81.812,38 €, 20% TTC ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes :

Q en -	-	€ 4.470,09
Travaux supplémentaires	+	€ 2.322,21
TOTAL	=	€ -2.147,88

Considérant que le montant total de cette modification reste 3,15% en dessous du montant d'attribution, le montant total de la commande après modifications s'élève à présent à 66.029,10 € HT soit 79.234,92 €, 20% TTC ;

Considérant que ces modifications ne sont pas substantielles conformément à l'article R2194-7 du Code de la commande publique ;

Considérant qu'il n'est pas accordé de prolongation du délai pour la modification du marché ;

Considérant que le représentant du maître d'ouvrage a donné un avis favorable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget de l'exercice 2025, annexe Eau Potable de la section d'investissement ;

La Présidente,

DECIDE

Article 1er :

D'approuver la modification 1 du marché "Travaux de sécurisation des usines de production d'eau potable de Pontous à Villeneuve-sur-Lot et de Pinel-Hauterives - 2 Lots - Lot 1 (Travaux de sécurisation de l'usine de production d'eau potable de Pinel à Pinel-Hauterive)" pour le montant total en moins-value de -2.147,88 € HT soit -2.577,46 €, TTC.

Article 2 :

De financer la modification par le crédit inscrit au budget de l'exercice 2025, Budget Primitif annexe Eau Potable de la section d'investissement.

Article 3 :

De donner pouvoir à Madame la Présidente pour signer la présente Décision ainsi que toute pièce annexe administrative s'y rapportant ;

Article 4 :

De dire, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à AGEN, le 15 octobre 2025

Pour extrait conforme au registre
Pour l'Entité Adjudicatrice ,
La Présidente du Syndicat EAU47,

Geneviève LE LANNIC